

SOCIÉTÉ HYDRO-ÉLECTRIQUE DE L'AFRIQUE DU NORD à Oued El-Berd, près Maillot

Société anon., 5 août 1924.

LA PRODUCTION D'ÉNERGIE HYDRO-ÉLECTRIQUE EN ALGÉRIE (*Journal général de l'Algérie et de la Tunisie*, 18 octobre 1923)

Le *Journal officiel* du 11 octobre 1923 publie un décret autorisant et déclarant d'utilité publique l'établissement d'une usine hydroélectrique sur l'oued El-Berd (département d'Alger).

Cette autorisation a été donnée à MM. Servajean frères, demeurant à Alger, pour l'obtention de la concession de la chute d'eau de 423 mètres environ de hauteur existant sur l'oued Berd, entre la source d'Aïn-Aberkane et le hameau de Gouriet, commune mixte de Beni-Mansour, département d'Alger, pour la mise en jeu d'une usine de production électrique.

Caractéristique de la prise d'eau

Art. 15. — La prise d'eau sera située aux abords du hameau de M'Zarir.
Le niveau normal de la retenue sera à la cote 908 de la carte d'état-major.
Le concessionnaire pourra utiliser le débit total de la rivière.
Les eaux seront restituées à la cote 470 environ.

Ouvrages principaux

Art. 6. — Deux barrages de retenue seront construits, l'un sur l'oued Tizi-N'Kouilal et l'autre sur le Tacift-Sif-Bouïedine, qui, par leur jonction, forment l'oued El-Berd.

Le barrage à construire sur le Tizi-N'Kouilal sera établi à la cote 904,50, à hauteur de la source Aïn-Aberkane à 800 mètres au nord du village kabyle de M'Zarir. Cet ouvrage aura une longueur totale de 29 m. 50 et une hauteur de retenue de 3 m. 50. L'évacuation des crues sera assurée par un déversoir de crête arasé à la cote 913.

Deux bassins de captage seront construits, l'un sur l'Aïn-Aberkane, à la cote 908,40; l'autre sur les sources secondaires à la cote 907,60.

Le bassin de captage sur l'Aïn-Aberkane sera à ciel ouvert, pour permettre aux habitants de M'Zarir de s'y approvisionner en eau.

Une conduite en ciment armé de un mètre de diamètre intérieur, partant du bassin de captage de la source Aïn-Aberkane, traversera dans toute sa longueur le barrage établi sur l'oued Tizi-N'Kouilal et aboutira à la prise d'eau située à l'extrémité rive droite de ce barrage.

Du bassin des sources secondaires partira une conduite de 60 centimètres de diamètre intérieur, qui aboutira à un regard situé à l'extrémité rive gauche du barrage où s'opérera la jonction des deux conduites.

La prise d'eau principale sera établie à l'extrémité rive droite du barrage construit sur l'oued Tizi-N'Kouilal.

Le seuil de la prise d'eau sera situé à 1 m. 70 au-dessous du niveau de la retenue, soit à la cote 906,30.

La prise d'eau sera pourvue d'une grille et d'une vanne d'admission ; elle sera suivie d'un bassin de décantation de 10 mètres de longueur ; les eaux de ce bassin seront déversées latéralement dans une chambre d'eau d'où partira le canal d'amenée.

Une seconde prise d'eau présentant les mêmes dispositions que la prise principale sera établie à l'extrémité rive droite du barrage construit sur le Tacit-Sif-Bouïedine.

Le seuil de cette seconde prise d'eau sera situé à 1 m. 70 au-dessous du niveau de la retenue, soit à la cote 911,30.

Un canal de 200 mètres de longueur conduira les eaux de cette prise au canal d'amenée qu'il rejoindra à 800 mètres de son origine.

Le canal d'amenée aura une longueur de 4 km. 200 environ, sa section affectera la forme d'un trapèze isocèle dont les côtés auront une inclinaison de un dixième et s'élèveront à 10 centimètres au-dessus des eaux coulant à plein débit.

La largeur du plafond sera de 1 m. 40. Le canal sera maçonné ou revêtu d'une couche de béton sur la majeure partie de son parcours. La pente sera variable ; elle sera de un mètre par kilomètre dans les parties à ciel ouvert et pourra atteindre trois mètres dans les sections en souterrain.

Le canal de fuite aura une longueur de 50 mètres à partir de l'usine, la largeur du plafond en section courante sera de 2 m. 50. La hauteur d'eau sera de 1 mètre au maximum, le pente sera de 1 mètre par 100 mètres.

Le canal de fuite rendra ses eaux à l'oued El-Berd à hauteur du hameau de Gouriet, à environ. 4 kilomètres en amont du confluent de l'oued El-Berd et de l'oued Sahel.

Un bassin de compensation régularisant le débit sera établi à l'aval de l'usine.

Bâtiments

L'usine génératrice comprendra :

1° Une salle de génératrices contenant quatre groupes de turboalternateurs de 1.200 HP avec leurs excitatrices.

Cette salle comportera un pont roulant et divers accessoires ;

2° Un poste de haute tension, bâtiment à deux étages formant avant-corps et dont le rez-de-chaussée est occupé par la salle des transformateurs, les magasins et ateliers de réparations ; le premier étage, par les tableaux de distribution et appareils de réglage ; le deuxième étage, par les parafoudres et les départs des lignes à haute tension.

Deux maisons d'habitation seront établies à proximité de l'usine.

Un chemin de 4 kilomètres reliera l'usine au chemin vicinal ordinaire n° 3.

INDUSTRIE

Constitution de sociétés

Société hydro-électrique de l'Afrique du Nord

(*Le Mercure africain*, 15 octobre 1924)

Objet : l'étude, l'acquisition, la location la vente, l'entretien, l'exploitation de toutes chutes d'eau et de tous cours d'eau ; leur; captage et dérivation et généralement toute l'installation ayant pour but de produire, transporter, distribuer et vendre l'énergie électrique sous toutes ses formes, et généralement toutes opérations et entreprises relatives à l'électricité, au gaz, à l'eau, à l'air à tous gaz liquéfiés et à tout agent quelconque de production d'énergie.

Siège social : Alger, 2, chemin de la Solidarité.

Capital social : 4.000.000 de francs divisé en 8.000 actions de 500 francs dont 640 d'apport.

Administrateurs : MM. Pierre Lebon, Marcel Lebon, Paul Servajean, Albert Alziari de Malausène, Charles Dinet.

LA COMPAGNIE LEBON EN ALGÉRIE

Sa façon de défendre les intérêts de ses actionnaires
(*Alger Socialiste*, 9 mai 1925)

Par décret en date du 6 octobre 1923, M. le président de la République accordait dans toutes les formes légales à M. Servajean, ingénieur à Alger, la concession d'une chute d'eau de 123 mètres existant sur l'Oued el Berd, commune de Béni-Mansour .

M. Servajean ne pouvant utiliser cette chute, qui doit, paraît-il, donner 5.000 chevaux environ, réussit, après l'avoir proposée à plusieurs sociétés ou industriels, à se mettre finalement d'accord avec MM. Marcel et Pierre Lebon, ingénieurs, 26, rue de Londres, à Paris, membres du comité de gérance de la société en commandite par actions Lebon et Cie.

À la suite de cette accord, MM. Marcel et Pierre Lebon, M. Servajean et deux ingénieurs employés de la Cie Lebon formèrent la Société Hydro-Électrique de l'Afrique du Nord (désignée plus loin par les initiales S. H. E. A. N.), laquelle fut définitivement constituée le 4 septembre 1924 suivant acte passé devant M^e Vésine-Larue, notaire à Alger.

La S.H.E.A.N. fut fondée au capital de 4.000.000 de francs et M. Servajean reçut en rémunération de ses apports une somme de 300.000 francs, 640 actions de 500 francs et 400 parts de fondateur de la dite société.

La S.H.E.A.N. a pour objets principaux :

- 1° La création de l'usine hydroélectrique à construire sur l'Oued-el-Berd ;
- 2° La vente de l'énergie électrique ainsi produite, etc., etc. (Voir à ce sujet le journal *L'Algérie* du 5 septembre 1924).

Pour résumer tout ce qui précède, M. Servajean offre à MM. Marcel et Pierre Lebon, membres du comité de gérance de la Cie Lebon, une chute d'eau de 5.000 chevaux et ces messieurs, au lieu de faire rentrer cette affaire dans l'actif des actionnaires de la Cie Lebon, comme ils en avaient le devoir, *s'empressent de former une nouvelle Société dans laquelle ils souscrivent la grande majorité des actions.*

Pourquoi MM. Lebon ont joué ce bon tour aux actionnaires de la Cie Lebon ?

Parce que c'était la bonne partie de l'affaire !

En effet, cette combinaison leur permet de vendre à la Cie Lebon, à Alger, la presque totalité de l'énergie électrique produite par cette chute, et surfont de lui vendre à un prix rémunérateur, car enfin, amis lecteurs, comment voudriez-vous que MM. Marcel et Pierre Lebon (nous ne parlons pas des comparses, membres du comité de gérance de la société en commandite par actions Lebon et Cie, fassent pour refuser les offres de vente de courant électrique qui leur seront faites par MM. Marcel et Pierre Lebon, membres du conseil d'administration de la Société hydro-électrique de l'Afrique du Nord ?

Conclusion

Actionnaires de la Cie Lebon, vous êtes roulés : toutefois, ce qui, peut-être, pourra vous consoler un peu, c'est que cette combinaison permet aussi de pressurer un peu plus le consommateur qui, en définitive, jouera dans toute cette affaire le rôle de la bonne poire. C'est ce que nous développerons dans un prochain article.

DEMAIN.

S.A. au capital de 4 MF.
Siège social : ALGER, 2, chemin de la Solidarité
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 403-404)

Conseil d'administration

composé de 5 à 15 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 20 actions.
LEBON (Pierre), 14, r. Crevaux, Paris ;
LEBON (Marcel), 14, r. Crevaux, Paris ;
ALLIARI DE MALAUSSÈNE (Albert), 1, r. d'El-Biar, Alger ;
SERVAJEAN (Paul), 2, chemin de la Solidarité, Alger ;
DINET (Charles), 69 bis, r. Charles-Laffitte, Neuilly-sur-Seine.

Commissaires aux comptes

QUIGNEAUX, 6, r. Clauzel, Alger ;
DESMAREST, r. Traversière, Belcourt.

Objet. — L'étude, l'acquisition, la prise à bail, la location, la vente, la construction, l'aménagement en France et en pays de protectorat, de toutes chutes d'eau et de tous cours d'eau, leur captage, leur dérivation, l'expl. de toutes lignes, canalisations ayant p. but de produire, transporter, distribuer l'énergie électrique et spécialement en ce qui concerne les sources et cours d'eau formant l'oued El-Berd, lesdits travaux destinés à la mise en jeu d'une usine hydro-électrique sur le territoire de la commune mixte de Beni-Mansour.

Capital social. — 4 MF en 8.000 act. de 500 fr. chacune, dt 640 d'apport.

Parts. — 400.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 5 % p. amortissement des sommes imputées au compte de 1^{er} établissement ; 6 % d'intérêt aux act. ; sur le surplus : 10 % au conseil. Sur le solde : somme p. distribuer 30 fr. brut par part et 2 % de plus aux act.

Si ce solde était inférieur à cette somme totale, la répartition entre les parts et les act. se ferait proportionnellement aux deux sommes désignées ci-dessous :

Fr. 30, produit de 30 fr. par le nombre de parts existantes et 2 % des sommes dont les act. sont libérées, somme pour fonds de réserve extraord., de prévoyance ou d'amortissement. En cas de non-prélèvement, ou après ce prélèvement, le surplus sera affecté, tout d'abord et à concurrence du montant disponible, à une réserve de rachat des parts et reconstitution du capital.

À l'Officiel

(*Le Journal général des travaux publics et du bâtiment, 25 février 1930*)

Par décret du 23 janvier 1930, est approuvée la convention passée les 4 janvier et 21 mars 1929 entre le préfet de Constantine et M. Servajeau, président du conseil d'administration de la Société hydro-électrique de l'Afrique du Nord, pour la concession d'un réseau de distribution d'énergie électrique aux services publics sur partie du département de Constantine.

1930 (mars) : co-fondateur de la SOCIÉTÉ CONSTANTINOISE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Centrale_energie_electrique.pdf

Visite à l'usine hydro-électrique de l'Oued-El-Berd
(*L'Écho de Bougie*, 30 mars 1931)

Dimanche 26 avril, la Société hydro-électrique de l'Afrique du Nord offrait à une partie des congressistes venus à Alger depuis plusieurs jours pour suivre les travaux du Congrès des industries du gaz et de l'électricité, un déjeuner à sa station hydro-électrique de Maillot.

À ce déjeuner auquel participaient un grand nombre de congressistes parmi lesquels figuraient d'importantes personnalités métropolitaines et étrangères appartenant aux industries du gaz et de l'électricité, étaient également invitées diverses personnalités algériennes, MM. Galle, président des Délégations financières, d'Olivier, conseiller général ; Borg, maire de Bougie ; Vicaire, inspecteur général des Ponts et Chaussées ; MM. les ingénieurs en chef Bricole et Amante, MM. les ingénieurs ordinaires Levy, Berard, MM. les administrateurs des régions intéressées.

Dès midi les voitures et les cars venus d'Alger commençaient à dévaler sur la route accidentée qui conduit de Maillot à la station Hydro-électrique où les invités étaient reçus par M. Servajean, président du conseil d'administration de la Société Hydro-électrique de l'Afrique du Nord, M. de Malaussène, directeur de la Société Lebon et Cie, M. Guillot, directeur du secteur électrique de Bougie et de la vallée de la Soummam.

Après une très intéressante visite des installations de l'Usine établie suivant les progrès les plus complets de la technique moderne dont M. Servajean et ses collaborateurs se firent un plaisir d'expliquer tous les détails à leurs visiteurs, un exquis déjeuner préparé par le Vatel algérois, M. Bovard, fut servi sous une immense tente, évocatrice des paysages du Sud, et apportée par M. le bachagha de Sidi-Aïssa.

Au champagne, des toast très applaudis furent prononcés d'abord par M. Servajean qui fit revivre toute la période préparatoire à la construction de la belle usine dont il est justement fier, les difficultés rencontrées et vaincues, les résultats déjà acquis et qui permettent de transporter l'énergie électrique sur plusieurs centaines de kilomètres par 4 réseaux de distribution de 60.000 et 22.000 Volts.

Les explications techniques données par M. Servajean furent suivies avec un vif intérêt par tous ses auditeurs qui ne ménagèrent pas leurs applaudissements à l'homme dont la ténacité et l'inlassable énergie ont réussi à implanter sur les pentes tourmentées et sauvages du Djurdjura la première usine hydro-électrique, donnant ainsi un bel exemple qui ne tardera pas à être suivi par l'utilisation de toutes les chutes que nos régions montagneuses nous permettent de mettre en valeur.

Après lui, M. d'Olivier, conseiller général d'Akbou, au nom des Syndicats des communes que dessert l'usine hydro-électrique d'Illiten, évoqua le souvenir de la longue lutte soutenue par M. Servajean contre la nature d'abord, puis contre l'indifférence ou même l'hostilité des populations à favoriser la marche d'un progrès auquel elles ne croyaient pas et qui, maintenant, apprécie grandement les bienfaits du bien-être qui leur est apporté sous toutes formes et fit de l'œuvre de M. Servajean un éloge mérité et salué par de chauds applaudissements.

M. Galle, président des Délégations financières, venu tout spécialement d'Alger pour apporter à l'initiative de M. Servajean le témoignage de son particulier intérêt traça ensuite le tableau saisissant de la transformation qu'était appelée à apporter sur toute la terre algérienne l'extension de l'électrification sous ses différentes manifestations, transports, éclairage, adaptations industrielles. Il montra à ses auditeurs particulièrement intéressés les milliers de villages dans lesquels la transformation de l'habitat indigène allait apporter l'hygiène, le bien-être, la santé, les foyers embellis et assainis, la femme indigène relevée par le travail rémunérateur fourni au moyen du métier installé à domicile et mis en mouvement par le courant et, faisant un appel

éloquent aux dames qui assistaient en grand nombre au Congrès, il leur demanda d'être, à leur retour en France, les ambassadrices de la grande propagande qui doit être faite pour l'Algérie, afin de lui envoyer les ingénieurs, les contremaîtres, les ouvriers spécialisés et aussi les colons dont elle a besoin.

Il leur demanda de dire qu'à côté de l'œuvre matérielle qui s'accomplissait chaque jour, il y avait une œuvre de relèvement intellectuel et moral plus belle encore qui nous attachait chaque jour davantage les populations indigènes reconnaissantes de notre effort de généreuse solidarité, et nulles mieux que les femmes françaises ne pouvaient apprécier la beauté de l'œuvre qui fera de la femme indigène, comme l'est l'ouvrière ou la paysanne française, véritablement la compagne de son mari.

Ces paroles furent chaleureusement applaudies.

Ce fut ensuite le bachagha de Sidi-Aïssa qui s'excusa de ne pouvoir s'exprimer en français avec assez de facilité et M. l'Administrateur lut alors le discours de ce chef indigène adressant la bienvenue aux hôtes éminents qui se trouvaient à ses côtés ainsi que ses félicitations à la Société et à son distingué président.

Enfin, deux membres du Congrès remercièrent la Société de son initiative et dirent leur émerveillement et leur satisfaction tout d'abord de tout ce qu'il leur avait été donné de voir en Algérie depuis leur arrivée et ensuite de la perfection de l'équipement industriel dû à la Société hydro-électrique de l'Afrique du Nord et à son président, M. Servajean.

À 4 heures 1/2, les invités, après avoir donné aux Kodaks le temps de fixer des souvenirs qui leur rappelleront des heures agréables, prenaient les uns le chemin d'Alger, les autres celui de Bougie.

Belle journée pour celui qui fut le héros de cette fête et pour lequel les unanimes manifestations de sympathie dont il fut entouré fut la plus belle récompense d'années d'effort et d'intelligente persévérance, pour M. Servajean.

Belle journée pour la Société Lebon dont les initiatives hardies se continuent chaque jour et tracent sur notre terre algérienne un réseau d'irrigation aérienne aussi féconde que l'irrigation assurée par la large distribution des eaux.

Belle journée pour l'Algérie qui a montré aux visiteurs de sa première installation hydro-électrique qu'elle entrait résolument dans la voie du progrès et s'est acquis dans la personne de tous les congressistes des admirateurs et des amis.

REPORTER.
